

& de développement durable

2017

Le Bassin de Marennes, un territoire de coopérations,



LE MOT DU PRÉSIDENT

Une année de coopérations

En 2017, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes a fêté ses 20 ans d'existence. Créée le 1er janvier 1997, elle s'était alors substituée au SIVOM du Canton de Marennes, Syndicat intercommunal à vocation multiple, marquant la volonté des sept communes de passer d'une simple coopération de moyens à une coopération de projets.

Au fil des années, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes est devenue un acteur important du territoire pour le développement économique, la protection et la mise en valeur de l'environnement, la gestion de déchets, ou encore l'action sociale

Avec près de 16 000 habitants, notre collectivité est une « petite » collectivité. Mais elle a su progressivement faire fi des frontières administratives pour tisser des coopérations fructueuses avec ses proches partenaires.

L'année 2017 a ainsi été marquée par la signature d'un Contrat de ruralité entre l'État, le Pays Marennes Oléron et les agglomérations Rochefort Océan et Royan Atlantique. C'est aussi à cette échelle qu'a été constitué un Groupe d'Action Locale pour la Pêche et l'Aquaculture (GALPA).

La spécificité de notre territoire, avec 70 % de marais, nous amène tout particulièrement à travailler de concert avec nos partenaires rochefortais côté marais de Brouage, et royannais côté Seudre. Une Entente intercommunautaire a été créée avec l'Agglomération Rochefort Océan pour la préservation et la valorisation du marais de Brouage.



Pourquoi pas un jour un Parc Naturel Régional des marais charentais? L'avenir nous le dira.

En attendant de voir aboutir ces grands projets structurants, nous avons poursuivi, et même renforcé en 2017, nos actions de proximité auprès des habitants, des familles, des entreprises ou des demandeurs d'emploi.

C'est ce que tente de retracer ce rapport d'activité. Bonne lecture à toutes et à tous.

A mitie's republicaines
Michael Vallet



Mickaël VALLET
Président de la Communauté de
Communes du Bassin de Marennes





Sommaire

La Communauté de Communes	p. 4
Carte de la CDC	
Les élus et les institutions	
Le bureau	
Les compétences	
L'organigramme des services Le pôle ressources	
·	10
Les finances 2017	p.10
L'aménagement du territoire	p.12
La préservation des marais	
L'animation Natura 2000	
L'application du droit des sols	
L'amélioration de l'habitat	
Le développement économique	p.20
Les grandes orientations de 2017	
Les Zones d'Activités Économiques	
La gestion des déchets	p.24
L'Agenda 21	p.28
L'enfance, la jeunesse	p.30
L'action sociale	p.33
Le sport, la culture et la vie associative	p.34
Le tourisme et le patrimoine	p.36
La gestion des bâtiments communautaires	p.38



La Communauté de Communes du Bassin de Marennes

Elle rassemble 7 communes et une population de près de $16\,000$ habitants. Son territoire s'étend sur une superficie de $182\,\mathrm{km^2}$ composée pour 2/3 de marais.

• Les 7 communes



130

conseillers municipaux

conseillers communautaires

Élus et institutions

•Le Conseil communautaire

Organe délibérant de la Communauté de Communes, le Conseil communautaire se réunit en séance publique environ une fois par mois, afin de délibérer. Il est composé de 31 conseillers communautaires, élus au suffrage universel direct à l'occasion des élections municipales.

Les conseillers communautaires par commune

BOURCEFRANC-LE CHAPUS

Rochefort

- Guy PROTEAU
- Sabrina HUET
- Alain BOMPARD
- Adeline MONBEIG
- Jean-Albert GABORIT
- Jean-Luc ROUSSEAU

HIERS-BROUAGE

- Jean-Marie PETIT
- Monique CHARRIER

LF GUA

- Patrice BROUHARD
- Monique CHEVET
- Stéphane DELAGE
- Alain LATREUILLE

MARENNES

- Mickaël VALLET
- Claude BALLOTEAU
- Maurice-Claude DESHAYES

- Nathalie AKERMANN-DEDIEU
- Philippe MOINET
- Martine FARRAS
- James SLEGR
- Catherine BERGEON
- Giles SAUNIER
- Jacqueline JOHANNEL

NIEULLE-SUR-SEUDRE

- Jean-François LAGARDE
- Ghislaine O'NEILL
 Franceis CEDVENT
- François SERVENT

SAINT-JUST-LUZAC

- Ghislaine BEGU-LE ROCHELEUIL
- Jean-Pierre MANCEAU
- Jacqueline POGET
- Christian GUIGNET

SAINT-SORNIN

- Joël PAPINEAU
- Claude GAUDIN



Le Bureau

Le Conseil communautaire élit en son sein un Bureau qui constitue l'organe exécutif de la Communauté de Communes. Il est composé du Président et de 7 Vice-présidents qui se réunissent une fois par mois.





3 Absente de la photo : Nathalie Akermann-Dedieu

Le Président

Mickaël VALLET

Président Président du

Pays Marennes-Oléron et Conseiller départemental Maire de Marennes

Les Vice-Présidents

Jean-Marie PETIT 1er Vice-président

Gestion des zones humides et valorisation du marais Maire de Hiers-Brouage

Jean-François LAGARDE 2º Vice-président

Développement durable, agenda 21 et communication Maire de Nieulle-sur-Seudre

Joël PAPINEAU

3º Vice-président Développement économique Maire de Saint-Sornin

Guy PROTEAU

4º Vice-président Tourisme et patrimoine Maire de Bourcefranc-Le Chapus

Patrice BROUHARD 5º Vice-président

Enfance-jeunesse Maire du Gua

Ghislaine **BÉGU-LE ROCHELEUIL** 6e Vice-présidente

Culture, sports, loisirs Maire de Saint-Just-Luzac



Nathalie AKERMANN-DEDIEU

7º Vice-présidente Habitat et action sociale intercommunale Adjointe au maire de Marennes

Les élus non-membres du Bureau en charge d'une commission

Maurice-Claude DESHAYES

Élu communautaire en charge des finances et de la mutualisation des moyens.

1^{er} adjoint au maire de Marennes.

Christian GUIGNET

Président du Conseil d'exploitation de la Régie des Déchets.

Élu communautaire et conseiller municipal à Saint-Just-Luzac.

Commissions

Au sein du Conseil communautaire, 10 commissions ont été formées. Elles sont chargées d'étudier les questions soumises à l'assemblée délibérante selon le domaine qui leur est attribué. Ces commissions se réunissent au moins une fois par trimestre.

Compétences

La Communauté de Communes exerce de plein droit, en lieu et place des Communes membres, des compétences obligatoires et d'autres choisies, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales. La Communauté de Communes doit également exercer au minimum 3 compétences optionnelles parmi 6 proposées.

Enfin, elle peut choisir de prendre en charge

Enfin, elle peut choisir de prendre en charge d'autres compétences, dites facultatives, qu'elle définit elle-même.

Ce sont les Conseils municipaux des Communes qui délèguent ces compétences à la Communauté de Communes

Compétences obligatoires

Développement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'intérêt communautaire.
- Actions de développement économique d'intérêt communautaire.

Aménagement de l'espace communautaire

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).
- Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE).
- Zones d'Aménagement Concerté.
- Valorisation des marais classés en zones sensibles.

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Compétences optionnelles

Protection et mise en valeur de l'environnement

Préservation des marais

Politique du logement et du cadre de vie

- Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'amélioration de l'habitat.
 - Programme Local de l'Habitat (PLH).

Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

- Voies des zones d'activités et d'accès aux équipements communautaires.
 - Itinéraires cyclables pour les liaisons intercommunales.

Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs.
- Soutien aux associations.

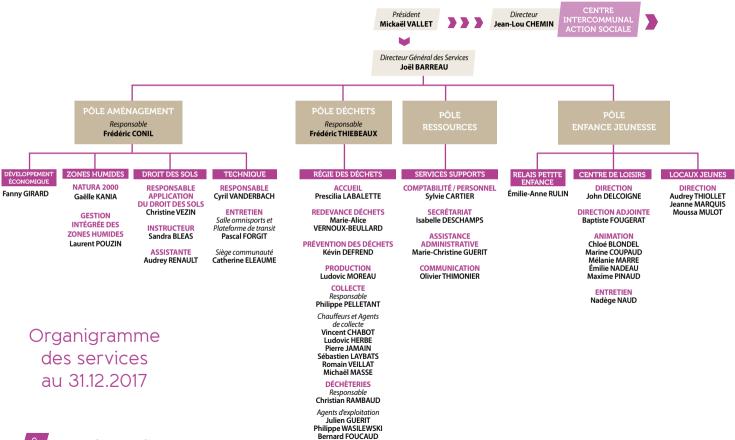
Action sociale d'intérêt communautaire

- Insertion économique et sociale, emploi et formation professionnelle.
- Politique éducative en direction de l'enfance-jeunesse.
- Analyse des besoins sociaux.
- Service d'aide à domicile.

Compétences facultatives

- Tourisme: accueil, information et promotion touristique.
- Actions dans les domaines culturels et artistiques.
- Participations aux dépenses d'investissement des collèges.
- Politique en matière de sécurité.

ORGANIGRAMME DES SERVICES



PÔLE RESSOURCES

Les services de la Communauté de Communes sont organisés en quatre pôles dont un fonctionnel : le pôle ressources, qui assure l'administration de l'intercommunalité. Trois pôles opérationnels mettent en œuvre les projets portés par les élus : aménagement, déchets, et enfance-jeunesse.

Comptabilité et personnel

Avec la Direction Générale des Services, il est en charge de la gestion des emplois et des effectifs : recrutements, formations, rémunérations, gestion des carrières...

Secrétariat

Ce service assure de nombreux travaux administratifs: courrier, invitation, rédaction des comptes rendus, archivage, classement, gestion de la taxe de séjour, accueil des usagers.

Le Schéma de mutualisation des services

Adopté en janvier 2017, il vise à mettre en commun certains agents de la CdC, de Communes membres ou du CIAS, pour une meilleure organisation des services. Il s'est traduit par création d'un service commun « Finances-Ressources humaines » entre le CIAS et la CdC qui assure la gestion de ce service mutualisé. Il a également permis de mettre en place des groupements de commande pour la passation de marchés publics relatifs à :

- la réalisation de divers travaux de voirie et de signalisation,
- la confection et la fourniture de repas à destination de divers restaurants scolaires et du centre de loisirs,
- la fourniture et la gestion d'énergie relatives aux installations de chauffage des bâtiments publics.

Communication

Chargé de promouvoir les projets et réalisations de la Communauté de Communes, le service communication assure la production des publications et des supports de communication (plaquettes, brochures, affiches...). Il anime le site internet et les comptes Facebook et Twitter de la collectivité.

Avec notamment en 2017:

- la réalisation d'une vidéo sur l'action économique de la CdC,
- la modernisation de la maquette du magazine Vert & Bleu,
- l'organisation de 24 conférences de presse.



• la refonte du site internet de la CdC.





www.twitter.com/CdC_marennes

FINANCES 2017

Les flux financiers de la Communauté de Communes sont retracés dans différents budgets en fonction des activités réalisées.

- Le budget général est celui qui est financé par l'impôt et concerne l'intervention de la Communauté de Communes dans ses domaines de compétence.
- Le budget de la Régie des déchets enregistre l'ensemble de l'activité financière de la collecte et du traitement des déchets. Il est financé par la redevance des ordures ménagères.
- Le budget de la plateforme de transit des produits de la mer concerne la location des espaces et bureaux aux transporteurs.
 Il est financé par les loyers.
- Les budgets des zones d'activités enregistrent les aménagements des terrains, ils sont financés par la revente des terrains.

Le budget général

Depuis le 1^{er} janvier 2011 et la mise en œuvre de la réforme de la Taxe Professionnelle, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes perçoit une Fiscalité Professionnelle Unique.

Les produits des impôts suivants ont été comptabilisés :

Impôt		Produit en €
Contribution Foncière Économique (CFE)	24,26%	495 287
Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE)	-	341 595
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	-	231 314
Imposition Forfaitaires sur les entreprises de Réseaux (IFER)		52 319
Taxe d'Habitation	7,96%	1 510 194
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	4,49%	47 488
Total	100%	2 678 197
Compensations de l'État		159 319
Reversement à l'État (Fonds National de Garantie des Ressources Individuelles)		-654 809
Reversement aux Communes (Attributions de compensation)		-571 130
Fiscalité perçue		1 611 577

Répartition des recettes de fonctionnement		Montant en €
Impôts et taxes	53 %	1 617 809
Dotations et subventions	40 %	1 239 220
Produits des services et autres recettes	7%	209 576
Total	100%	3 066 605

Répartition des dépenses de fonctionnement		Montant en €
Fournitures et services	25%	745 716
Frais de personnel	39 %	1 154 019
Autres charges de gestion	36%	1 064 257
Total	100%	2 963 992

Annuité de la dette : 165 788 € soit 5,41 % des recettes de fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement par activité	Taux
Administration générale	37%
Culture et sports	4%
Enfance jeunesse et social	30 %
Aménagement de l'espace – développement économique et touristique	29 %

En 2017, les dépenses d'investissement du budget général se sont élévées à 443 720 €, concernant essentiellement les travaux de requalification de la Zone d'Activités Economiques "Les Quatre Moulins" à Saint-Just-Luzac et la rénovation énérgétique de l'habitat du territoire dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat.



- Financement de la fin de l'étude préalable du Marais de Brouage,
- Délégation au Centre Intercommunal d'Action Sociale de la politique sociale d'intérêt communautaire.
- Construction du Local Jeunes de Marennes,
- Aménagement et requalification de Zones d'Activités Économiques (Le Gua et Bourcefranc-Le Chapus).

Le budget de la Régie des déchets

Le budget de la Régie des déchets comptabilise l'ensemble des recettes et dépenses relatives à la collecte et au traitement des déchets.

À noter: l'effort de tri des usagers a un impact direct sur les recettes à hauteur de 580 000€.

Répartition des recettes totales d'exploitation		Montant en €
Redevance	76 %	1 822 101
Vente de matériaux et participation des éco-organismes	24 %	580 308
Total	100%	2 402 409

Répartition des dépenses totales d'exploitation		Montant en €
Fournitures et services	39 %	752 343
Frais de personnel	39 %	565 497
Autres charges de gestion	32 %	598 504
Total	100%	1 916 344

Annuité de la dette : 101 111 € soit 4,21 % des recettes de fonctionnement.



 Réalisation de l'étude de faisabilité d'une nouvelle déchèterie sur le site du Bournet à Saint-Just-Luzac.



Préservation des Marais

Gestion Intégrée des Zones Humides (GIZH)

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes est constituée pour deux tiers de marais, qu'il s'agisse du marais doux de Brouage au nord, ou des marais salés de l'estuaire de la Seudre au sud. Ces marais, qui ont fait la richesse économique, culturelle et environnementale de ce territoire, demeurent extrêmement fragiles. C'est pourquoi une politique de préservation et de valorisation de ces zones humides est mise en œuvre.

•Le Grand projet du marais de Brouage

Conscientes des enjeux liés à la préservation et à la valorisation du marais de Brouage qu'elles ont en partage, la CdC du Bassin de Marennes et de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan ont créé en 2016 une Entente intercommunautaire pour mettre en œuvre un véritable plan de sauvetage du marais. Adoptée fin 2016, la feuille de route du projet s'articule autour de trois thématiques essentielles : la gestion de la zone humide, la valorisation patrimoniale et touristique, et le soutien aux activités primaires.

En vue de la signature d'un Contrat territorial Zones humides avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne en 2019, une étude préalable a été lancée, avec pour objectifs la mise en place d'un protocole de gestion concertée des niveaux d'eau et la rédaction d'un Programme d'actions quinquennal visant à répondre aux enjeux de préservation qualitatif et quantitatif de la ressource en eau.

Un travail de concertation avec l'ensemble des acteurs du marais a été lancé, avec la perspective de mettre en place un Parlement du marais en 2018.



Jean-Marie Petit, Vice-président

a en charge les dossiers environnementaux de la Communauté de Communes : la gestion des zones humides et la valorisation de l'élevage sur les marais. Il accompagne également la mise en œuvre des actions sur les sites Natura 2000.

Maire d'Hiers-Brouage



Réunion de travail entre élus et techniciens de l'Entente intercommunautaire.





En 2017, les élus des intercommunalités du Bassin de Marennes, de Rochefort Océan et de Royan Atlantique, ont engagé une réflexion sur l'opportunité de créer un Parc Naturel Régional des marais littoraux charentais. Cet outil pourrait permettre de mieux coordonner les actions de préservation des zones humides et développement des territoires concernés. En novembre, une délégation d'élus et de techniciens s'est rendue au Parc Naturel Régional de Brière, pour découvrir les actions qui ont été mises en place grâce au concours du parc. En 2018, les intercommunalités solliciteront la Région Nouvelle Aquitaine pour le lancement d'une étude d'opportunité, point de départ d'une démarche qui pourrait prendre dix ans.

PRÉSERVATION DES MARAIS

 Vers la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

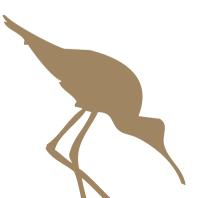
Anticipant la prise obligatoire de la compétence GEMAPI au 1er janvier 2018, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes a mené en 2017 une réflexion avec ses partenaires afin d'envisager les modalités d'exercice de cette compétence, les enjeux réglementaires, financiers et de gouvernance. Elle a notamment contribué à l'élaboration du Plan d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) de l'estuaire de la Seudre, élaboré par le Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE Seudre (SMASS) et qui sera mis en œuvre à partir de 2018.



 Journée mondiale des Zones Humides à Brouage

Organisée par l'association Ramsar France et le Forum des Marais

Atlantiques, en partenariat avec l'Entente intercommunautaire du marais de Brouage, cette journée a réuni le 2 février 2017 plus de 150 personnes (élus, chercheurs, techniciens) autour de la question du rôle essentiel joué par les zones humides dans l'aménagement du territoire.



• Fin de la réhabilitation du canal de Broue

De 2014 à 2017, la CdC du Bassin de Marennes a apporté une assistance technique et administrative aux Syndicats de propriétaires des marais de Brouage-Marennes et de Saint Agnant-Saint Jean d'Angle – maîtres d'ouvrage des opérations d'entretien du réseau hydraulique – pour la réhabilitation du canal de Broue. Cette artère hydraulique indispensable à la survie du marais de Brouage et

des activités qui s'y trouvent, a ainsi bénéficié d'importants travaux de remise en état, de curage et de renforcement des berges sur plus de 12 km, pour un montant total de 4 millions d'euros, grâce aux concours financiers de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, de la Région Poitou-Charentes, du Département de la Charente-Maritime et des Syndicats de marais. Le dernier tronçon, long de 6 km depuis le pont de la Bergère jusqu'au pont des Brandes, a été réhabilité fin 2017.









L'animation



Animation sur les marais de Brouage et de la Seudre et en partenariat avec la CDC de l'Île d'Oléron sur les marais oléronais

Natura 2000

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes est la structure animatrice de trois sites Natura 2000 (voir carte). Elle met en œuvre les actions définies dans les plans de gestion (DOCuments d'Objectifs ou DOCOB) de chacun de ces sites.

Les missions d'un animateur Natura 2000:

- → Proposer des contrats ou des chartes Natura 2000 aux propriétaires et gestionnaires, ce qui leur permet de bénéficier de compensations financières pour des actions de gestion
- → Accompagner les porteurs de projet dans la rédaction de leur dossier d'évaluation des incidences.
- → Informer et sensibiliser les citovens sur les enjeux écologiques.

Financement: 1 ETP, subventionné à 80% par l'Europe et l'État.

Charte Natura 2000:

- → 3 chartes signées
- → 54 hectares de prairies

Contrat Natura 2000 :

Suivi des travaux (débroussaillage et curage) réalisés pour protéger la Cistude d'Europe, une petite tortue d'eau douce.

Accompagnement des porteurs de projets :

- → 21 dossiers d'évaluation d'incidences
- → 1 révision de documents d'urbanisme
- → 5 suivis de projet de territoire

Autres actions réalisées:

- → Contribution à la rédaction d'un plan de gestion sur le Marais Papinaud.
- → Relais avec les partenaires fonciers pour la préservation et la valorisation des marais.
- → Réflexion sur la rédaction d'un « volet marin » des DOCOB en lien avec le Parc Naturel Marin.
- → Participation à la déclinaison locale de la Trame Verte et Bleue et de la prise de compétence GEMAPI.
- → Accompagnement du volet touristique du Grand projet du marais de Brouage.
- → Suivi des espèces exotiques envahissantes émergentes et sensibilisation des particuliers.

Communication et sensibilisation :

- → Publication de la lettre numérique d'informations « À Ras 2 Marais ».
- → Organisation de l'animation « Tous dehors » : découverte botanique et observation des oiseaux à Dercie au Gua (30 participants).
- → Interventions auprès de formations diplômantes: étudiants en licence, futurs aquaculteurs, stagiaires paysagistes.
- → Site Internet : 1 309 visites dont près de 25 % de visiteurs réauliers.

Depuis mars 2011 Animation sur la Carrière de l'Enfer avec une assistance scientifique déléguée à la Ligue pour la Protection des Oiseaux

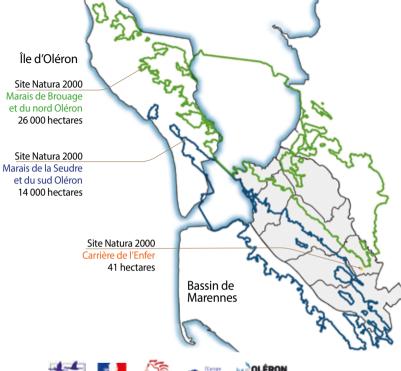
Actions réalisées :

- → Réflexion avec les acteurs locaux pour le maintien d'une continuité écologique permettant de réduire la mortalité routière des chauvessouris.
- Accompagnement de l'association des Arquebusiers pour l'aménagement paysager du site.
- → Débroussaillage pour améliorer les conditions thermiques dans la cavité.





- Poursuivre l'animation et la sensibilisation particulièrement auprès des scolaires et du jeune public.
- Intégrer les enjeux Natura 2000 et la continuité écologique dans les projets de territoire.
- Mobiliser les acteurs du tourisme afin de créer un relais local d'information et de sensibilisation sur les espaces naturels.
- Organisation de la « Nuit de la chauve-souris » pour sensibiliser le public.















Application du droit des sols

Le service Application du Droit des Sols est un service commun mutualisé à l'échelle de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes. Il a été mis en place au 1er juillet 2015, suite à la loi Alur (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) qui a mis fin à la mise à disposition gratuite des services de l'État en matière d'instruction des actes d'urbanisme des Communes membres. La Communauté de Communes a donc pris le relais pour pallier ce désengagement.

Ce service est constitué de 3 agents: 1 responsable instructeur et 2 instructeurs. Les services communaux restent les interlocuteurs privilégiés des administrés. Ce sont toujours les maires qui, in fine, délivrent les autorisations d'urbanisme.

Le service « ADS » en 2017 :

- → 741 dossiers traités.
- → 82 certificats d'urbanisme opérationnels.
- → 405 déclarations préalables.
- → 234 permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager.
- → 20 autorisations de travaux au titre des Établissements Recevant du Public (sécurité incendie et accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite).

Rattaché au Pôle aménagement de la Communauté de Communes, le service ADS est sollicité pour l'aménagement des Zones d'Activités Économiques, et accompagne également les Communes dans leurs projets d'évolution de leurs documents d'urbanisme : modification ou révision de PLU (Plans Locaux d'Urbanisme).



Amélioration de l'habitat

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes mène une politique d'aide à la rénovation de l'habitat privé via le Programme d'Intérêt Général (PIG). Ce dispositif, mené en collaboration avec l'État et l'Agence nationale de l'habitat (Anah), a été relancé pour une durée de deux ans (2016/2017).

Il permet de soutenir financièrement les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs de logements aidés, pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie (isolation, remplacement de fenêtres, changement de chaudière...) ou d'adaptation du logement au handicap.

En 2017:

- → 66 dossiers ont été financés dont 47 au titre de la précarité énergétique, 14 au titre de l'autonomie, et 5 au titre de logements très dégradés.
- → 610 000 € de subventions ont été accordées aux propriétaires, dont 38 700 € venant de la Communauté de Communes.











L'animation et permanences

Le suivi animation a été confié Soliha afin d'accompagner gratuitement les propriétaires dans leur démarche: information sur les aides mobilisables, conseil sur les travaux, étude financière et visite technique. Soliha a tenu des permanences les 1^{ers} et 3^{èmes} lundis de chaque mois au siège de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et à la médiathèque du Gua.





Nathalie Akermann-Dedieu, Vice-présidente

s'est engagée sur la politique du logement qui vise notamment à soutenir la production de logements sociaux et l'amélioration de l'habitat à travers le PIG par des fonds communautaires et des fonds d'État. Elle mène également une politique sociale à l'échelle du territoire via les compétences communautaires conférées par le CIAS.

Adjointe au maire de Marennes





Visite de l'entreprise Laly (chantier naval) à Bourcefranc-Le Chapus.

La Communauté de Communes soutient au travers de ses interventions, les entrepreneurs et les acteurs économiques dans le développement de leurs activités au bénéfice de la création de richesses et d'emplois locaux.

Les services de l'intercommunalité se chargent ainsi d'accompagner les entrepreneurs dans leurs démarches de création ou de développement, notamment dans leur recherche de locaux ou de site d'implantation en cohérence avec leurs activités et leurs attentes. La Communauté de Communes conçoit, aménage et commercialise pour ce faire des Zones d'Activités Économiques.

Les grandes orientations de 2017

- La poursuite du programme d'aménagement et de commercialisation des Zones d'Activités Économiques pour permettre le développement et l'accueil de nouvelles entreprises.
- Le renforcement des partenariats avec les acteurs économiques locaux en faveur de l'accompagnement technique et financier des porteurs de projets.
- La politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, pour conserver l'équilibre économique sur le territoire entre revitalisation des centres-bourgs et Zones d'Activités Économiques.





a souhaité s'investir pour le développement économique du territoire. Il s'agit de définir des stratégies d'investissement dans les pôles d'activités et les bâtiments tertiaires et industriels et de développer les partenariats avec les forces économiques locales et d'accompagner les porteurs de projet.

Maire de Saint-Sornin



Les Zones d'Activités Économiques

L'année 2017 a été principalement consacrée à l'avancement des projets d'aménagement sur les différentes Zones d'Activités Économiques du territoire.

ZAE Omégua au Gua

Préparation de l'ouverture d'une nouvelle zone de 6,5 hectares permettant l'installation de 15 nouvelles entreprises à vocation commerciale et artisanale.



- Création d'un accès à la zone par le Conseil Départemental de la Charente Maritime.
- Travaux d'aménagement de la zone (voirie, réseaux, espaces verts...).
- Commercialisation des lots.
- Délivrance des permis de construire aux entreprises.

ZAE Le Riveau à Bourcefranc-Le Chapus

Préparation de l'extension de la zone sur 16 000 m² et signature des contrats de réservation.



- Démarrage des travaux d'aménagement avec requalification de la rue René Normandin (création d'une placette et d'un cheminement piétonnier).
- Délivrance des permis de construire aux entreprises.

ZAE Les Quatre Moulins à Saint-Just-Luzac

Réalisation d'un diagnostic d'aménagement de l'autre côté de la RD728, afin de préparer la commercialisation de la réserve foncière appartenant à la Communauté de Communes.



- Chiffrage des travaux d'aménagement.
- Accompagnement des porteurs de projets souhaitant s'installer.

ZAE Fief de Feusse à Marennes

Réalisation des travaux d'extension de la zone sur 8 $000 \, \text{m}^2$, et commercialisation des parcelles pour l'installation d'entreprises à dominante artisanale.



- Finalisation de la commercialisation et délivrance des permis de construire aux entreprises.
- Travaux préparatoires à l'étude de requalification de la première partie de la zone en lien avec la zone Les Grossines (voirie, aménagement urbain, signalétique).



La ZAE Fief de Feusse 2 aménagée prête à accueillir les entreprises.

Soutien aux initiatives d'entreprises locales



En 2017, la Communauté de Communes a renouvelé son adhésion à la plateforme Initiative Charente-Maritime permettant d'octrover des prêts d'honneur à 0% pour la création, la reprise ou le développement d'entreprises.

De 5 000 € à 40 000 € par projet et d'une durée de 2 à 7 ans, les prêts peuvent porter sur les investissements, le rachat de parts ou de fonds de commerce, l'apport de fonds de roulement.



Favoriser l'emploi

En 2017, la CdC a signé une convention de partenariat avec Pôle emploi et ses agences de Rochefort et Saint-Pierre d'Oléron, afin de mieux répondre aux besoins des entreprises en matière de ressources humaines:

- échange régulier d'informations économiques,
- promotion réciproque des offres de service respectives.
- prise en charge par Pôle Emploi des guestions relatives aux besoins RH des entreprises repérés par le service développement économique de la CdC.



Dispositif « Entreprendre en Nouvelle Aquitaine »





La CdC s'est associée aux opérateurs de l'accompagnement à la création et à la transmission/reprise d'entreprise, à travers le dispositif « Être prêt à entreprendre », de la nouvelle Région, avec l'organisation de sessions collectives, de permanences individuelles et de suivi de la jeunes entreprises.

Politique locale du commerce

La compétence de la CdC en matière de développement économique comprend un volet « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ». La Cdc a donc engagé un travail avec les Communes pour préciser les actions de soutien aux activités commerciales de centre bourg ou centre-ville qui pourront être conduites au niveau intercommunal et celles qui relèveront de la responsabilité des Communes.



1ers Voeux aux acteurs économiques

Le 23 janvier 2017, près de 150 entrepreneurs et responsables institutionnels ont assisté aux « Vœux aux acteurs économiques ». L'occasion pour la CdC de rappeler son action en matière d'aménagement et de développement économiques.

La CdC a également diffusé un clip vidéo présentant l'accompagnement qu'elle apporte au quotidien aux entreprises du territoire.

À voir sur www.bassin-de-marennes.com rubrique « Entreprendre-et travailler »/« Nos-actions » ou

sur www.facebook.com/cdc.bassindemarennes





Collecte et valorisation des déchets

Pour la Communauté de Communes du Bassin de Marennes comme pour de nombreuses autres intercommunalités, le service d'élimination des déchets est scindé en deux avec les missions distinctes que sont la collecte d'une part, et le traitement d'autre part.

Si la collecte est assurée directement en régie par les services de la Communauté de Communes, la compétence traitement est en partie déléguée au Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL) de Rochefort depuis 2012.

En 2017, la Régie des déchets a assuré :

- la collecte sélective des emballages ménagers (sacs jaunes),
- la collecte des ordures ménagères résiduelles,
- la gestion des points d'apports volontaires (papier/journaux, verre, textiles),
- la gestion des deux déchèteries :
 - La Madeleine au Gua,
 - Le Bournet à Saint-Just-Luzac,
- la communication et la sensibilisation du public en matière de prévention et de réduction des déchets.
- la facturation de la Redevance incitative mise en place en 2015.



Christian Guignet

Président du Conseil d'exploitation de la Régie des Déchets

s'investit dans la gestion et le traitement des déchets sur le bassin marennais, compétence qui porte sur l'organisation des collecte: la gestion des déchèteries, la réduction et la valorisation des déchets, et la sensibilisation au tri.

> Je Réduis Le Volume de Mes déchets = Je Réduis Ma facture!

Loutri notre mascotte pour les manifestations et réunions publiques, un des éléments forts de la communication.



GESTION DES DÉCHETS

→ Faits marquants en 2017 :

Les effort des usagers permettent une augmentation des contributions des éco-organismes ce qui permet de maintenir le montant de la redevance.

Programme de prévention des déchets organiques

En janvier 2017, la Régie des déchets du Bassin de Marennes a lancé un programme de prévention et de gestion des déchets organiques. Afin de mener à bien ce projet, une chargée de prévention des déchets a été recrutée. Ce programme bénéficie du soutien financier de l'ADEME et l'Union Européenne via le programme LEADER.







Zone de réemploi

Une zone de réemploi des matériaux inertes (pierres, moellons, sanitaires) a été créée à la déchèterie du Bournet. Les usagers peuvent y déposer les matériaux inertes réemployables auparavant destinés à une élimination avec les gravats.

Promotion du compostage

Compostage individuel



La Régie de déchets a mis en place une action de promotion du compostage domestique en proposant aux administrés de s'équiper d'un composteur

et d'un bio-seaux pour la somme de 15 €. Pour cela, ce sont 18 réunions publiques qui ont été organisées en 2017 avec près de 900 personnes sensibilisées et 645 composteurs distribués. Chaque foyer participant s'est vu remettre, en plus d'un composteur, un biosceau ainsi qu'un quide du compostage.

Compostage collectif

La Régie des déchets a souhaité pouvoir fournir à l'ensemble de ses habitants une solution de compostage. Ainsi, lorsque le compostage individuel n'est pas possible, elle propose de fournir un équipement de compostage collectif. La résidence « Les Grossines » à Marennes a pu bénéficier de cette installation. Plus de 20 foyers y ont maintenant la possibilité de composter.

• Compostage en établissement

La Régie des déchets a souhaité également toucher les établissements collectifs, producteurs importants de déchets organiques. 3 établissements ont bénéficié de l'installation du matériel et du suivi par la Régie :

- l'hôpital de Marennes,
- l'EHPAD Le Louvois à Bourcefranc,
- la maison d'accueil spécialisée Les Pastels à Saint-Just-Luzac.

En plus de la fourniture de l'équipement, la Régie des déchets a assuré la formation d'au moins un référent volontaire par structure qui pilote le projet.



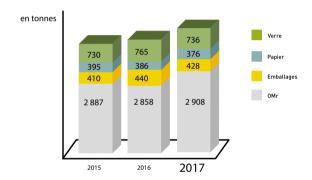
Participation à la « Semaine de la réparation »

Pour la deuxième année, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes a rejoint les collectivités de Charente-Maritime participant à la semaine de la réparation. Cet évènement a pour objectif de promouvoir la réparation des objets plutôt que leur mise au rebut. Un site internet recense les professionnels de la réparation : trois professionnels du bassin de Marennes ont participé en 2017.

Évolution de la production de déchets

• Les ordures ménagères et assimilées (OMA)

La production d'ordures ménagères reste stable (+1,8%). Cette évolution est corrélée à la baisse de la collecte de tous les recyclables car le total des déchets collectés ne varie que d'un peu plus d'une tonne entre 2016 et 2017. Les efforts en matière de tri doivent donc être poursuivis.



Les déchèteries

En 2017, ce sont 3 189 tonnes de déchets qui ont été collectées en déchèteries (hors déchets verts de la déchèterie du Bournet et gravats). Ce chiffre n'augmente que de 0,2% par rapport à 2016.

Depuis 2016, la Régie de déchets a recours à une prestation de broyage et d'évacuation des déchets verts de la plateforme du Bournet. Ce sont 3 767 de déchets verts qui ont ainsi été traitées.

En 2017 en chiffres:

chauffeurs-rippeurs employés pour la collecte des déchets



techniciens administratifs

dédiés à l'accueil, à la redevance et à la gestion du parc de contenant

11 400 tonnes de déchets de tous types col<u>lectés</u>



PERSPECTIVES 2018

- Poursuite du programme de prévention et de gestion des déchets organiques avec le lancement des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Modification de la facture de la Redevance avec introduction du TIP comme nouveau moyen de paiement.





Pour un développement durable du territoire

Après une année 2016 qui a vu l'élaboration participative d'un Agenda 21 avec la population, l'année 2017 a été consacrée à la mise en œuvre du plan d'action 2017-2020 adopté par les élus communautaires en début d'année. Celui-ci s'articule autour de guatre axes :

- la promotion d'une citoyenneté active et responsable,
- la valorisation et la préservation du marais,
- des collectivités qui montrent l'exemple,
- vers une amélioration continue du territoire au regard du développement durable.

Sensibilisation

- Une plaquette d'information et de sensibilisation a été diffusée à l'ensemble des foyers du territoire, pour les inviter à s'impliquer dans la démarche.
- Un forum public, organisé en mai 2017, a permis de présenter les axes d'actions à la population.
- Un cycle intitulé « Les mardis de l'énergie » a eu lieu en février pour sensibiliser le public aux économies d'énergie.

Mise en œuvre du plan d'action

La CdC a confié la mission de suivre la mise en œuvre de l'Agenda 21 au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) pour une durée de trois ans de 2017 à 2019.



- Ouverture d'une permanence de l'Espace Info Énergie de Royan au siège de la CdC.
- Organisation de balades thermographiques.
- Recrutement d'un Conseiller en énergie partagé auprès des collectivités.



Jean-François Lagarde, Vice-président

s'investit pour l'identité et la communication de l'intercommunalité : orientations et mise en œuvre de la communication institutionnelle (voir page 9). Il a également en charge le dossier Agenda 21, partie intégrante de la politique de développemen durable du territoire

Maire de Nieulle-sur-Seudre







Patrice Brouhard, Vice-président a la responsabilité de la politique enfance-jeunesse. À ce titre, il assure la mise en œuvre du Projet Éducatif Local (PEL) et veille au bon fonctionnement des différentes structures d'accueil.

Maire du Gua

Du Projet Éducatif Local à la Convention Territoriale Globale

Le Projet Éducatif Local (PEL) élaboré pour la période 2015-2018, traduit la volonté de la Communauté de Communes en matière d'éducation. Au travers des actions développées, il cherche à favoriser la réussite, l'épanouissement et l'égalité des chances des 0-25 ans, en mobilisant l'ensemble des acteurs de la communauté éducative : parents, enseignants, élus, associations...

Afin de préparer la suite du PEL, les services de la CdC ont travaillé en 2017 à la mise en place, à partir du 1^{er} janvier 2018, d'une Convention Territoriale Globale avec la CAF, qui permettra une meilleure coordination de la politique sociale en faveur des familles.

Les Lieux d'accueil Enfants-Parents (LAEP)

La Communauté de Communes anime 2 LAEP au Gua et à Bourcefranc-Le Chapus, destinés aux enfants de 0 à 3 ans et à leurs parents. Le but : créer du lien social entre parents et professionnels, et permettre aux parents d'échanger sur leurs expériences.

En 2017 : 42 enfants et 39 parents ont été accueillis.

Le Relais Petite Enfance

En 2017, la CdC a mis en place un Relais Petite Enfance en lien avec la CAF. Chargé de conseiller les familles sur les différents systèmes d'accueil des jeunes enfants ainsi que sur les démarches administratives ou autres, c'est aussi un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) qui accompagne et anime le réseau d'assistantes maternelles du territoire et fait le lien avec les familles afin de faciliter un rapprochement de l'offre et de la demande. Cette mission est assurée depuis septembre 2017 par une éducatrice de jeunes enfants.

Entre septembre et décembre 2017, 13 familles ont été reçues et 38 assistantes maternelles ont participé à au moins une activité proposée.

La crèche « Cap au vent moussaillons »

Ce multi-accueil (garde occasionnelle ou régulière) est géré par l'association Léo Lagrange, par délégation de service public de la Communauté de Communes. Cet accueil est conventionné pour permettre un accueil de 25 enfants de 2 mois ½ à 6 ans

En 2017 il a accueilli 67 enfants.



Accueil collectif de mineurs «Le château des enfants»

Cette structure de la Communauté de Communes accueille les enfants de 3 à 12 ans tous les mercredis, et pendant les vacances scolaires.

En 2017: 510 enfants ont été accueillis.

Locaux Jeunes pour les 11-17 ans

En 2017, la Communauté de Communes a progressivement réorganisé son service dédié aux adolescents en regroupant ses quatre Locaux Jeunes pour proposer des activités par tranche d'âge ou par centre d'intérêt.

En 2017, 88 jeunes ont été accueillis. Un nouveau local sera aménagé à Marennes en 2018, en plus des locaux situés à Saint-Just-Luzac, au Gua et à Bourcefranc-Le Chapus.

Le Contrat local d'accompagnement scolaire (CLAS)

En partenariat avec le collège de Marennes, une animatrice de la CdC intervient sur le temps périscolaire auprès des élèves de la $6^{\rm e}$ à la $3^{\rm e}$ pour leur apporter un accompagnement à l'aide au devoir par une approche plus ludique et hors contexte professoral. Le transport de retour est assuré par les animateurs

En 2017: 30 élèves ont bénéficié du dispositif.



Sport en milieu scolaire

En 2017, la Communauté de Communes a financé :

- des séances de voile pour les élèves de CM2,
- une « classe foot » au collège (4h de football par semaine), encadrée par deux éducateurs,
- des séances d'apprentissage de la natation pour les élèves de 6°.

ACTION SOCIALE

LE CIAS ET LE SERVICE D'AIDE À DOMICILE

Compétente en matière d'action sociale, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes exerce une partie de celle-ci au travers de son Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) situé à Marennes. Le CIAS assure trois missions : l'analyse des besoins sociaux du territoire, l'accompagnement et le conseil aux Communes en matière d'action sociale, et l'aide à domicile des personnes âgées ou de toute personne souhaitant une aide régulière pour les tâches du quotidien (ménage, repassage, courses...) et l'aide à la personne (toilette, habillage...).

Le service prestataire d'aide à domicile en 2017

- 35 salariées intervenant à domicile: 19 auxiliaires de vie et 16 aides à domicile, soit 26,6 ETP.
- 4 salariés professionnels de l'action sociale pour l'accueil, la gestion des plannings, le suivi, les visites à domicile, la facturation, la gestion administrative, soit 3,75 ETP.
- 346 personnes accompagnées.
- 35 000 heures d'interventions.
- Un budget de fonctionnement de 810 000 €, qui doit s'équilibrer uniquement au regard des prestations produites, sans aucune subvention.

Autres actions en 2017

- Accompagnement au travers du Contrat Local de Santé, du projet de maison de santé.
- 42 journées de formations du personnel, au titre de la formation continue: secourisme, prévention à domicile, maladies neurodégénératives, manutention. 36,4 % des agents ont suivi une formation pour 1,3 jour en moyenne par agent.

L'aide pour les courses



CIAS

23, rue Dubois Meynardie 17320 Marennes Tél. 05 46 85 75 43 cias@bassin-de-marennes.fr Service d'aide à domicile Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h (16h le vendredi) Fermé le lundi matin et jeudi après-midi

SPORT, CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE



Ghislaine Bégu-Le Rocheleuil, Vice-présidente

a en charge la mise en œuvre de la politique sportive sur l'intercommunalité et développe également de nouveaux axes de travail en matière de culture et loisirs.

Maire de Saint-Just-Luzac



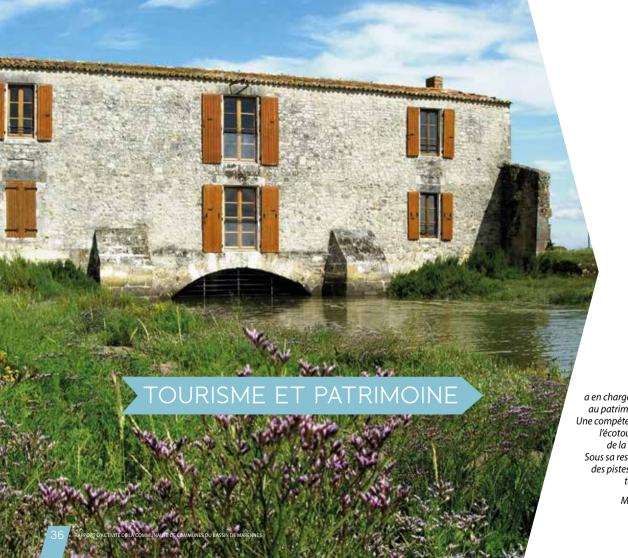
La Communauté de Communes du Bassin de Marennes soutient le sport notamment en assurant la gestion et l'entretien d'équipements comme le complexe sportif (judo et athlétisme), la salle omnisports, ou l'école de voile. Elle aide également financièrement les associations culturelles et sportives dont les activités sont identifiées comme d'intérêt communautaire, au travers d'une subvention annuelle.

Associations	Subventions 2017
L'École de musique intercommunale	32 500 €
Le Centre Nautique de Plein Air (CNPA)	20 000 €
Basketball Marennes Bourcefranc-Le Chapus	11 000 € dont 1 000 € handibasket
ATELEC (prévention et lutte contre l'illettrisme)	8 000 €
Judo Club du Bassin Marennes	6 300 €
AMPA (Association Athlétisme Marennes presqu'île d'Arvert)	4 500 €

1re fête des associations

Vingt-cinq associations culturelles se sont réunies le 11 novembre 2017 à l'initiative du Pays Marennes Oléron.
Cette manifestation conviviale, organisée à la Maison des initiatives et des services de Marennes, avait pour but de faciliter la connaissance entre les organisateurs de projets culturels du territoire.
L'idée de cette rencontre avait émergé lors des concertations de 2015-2016 visant à renouveler la stratégie de développement culturel du Pays Marennes Oléron.







Guy Proteau, Vice-président

a en charge les dossiers liés au tourisme et au patrimoine sur le Bassin de Marennes. Une compétence qu'il souhaite orientée vers l'écotourisme, centré sur la découverte de la nature et de l'écologie urbaine. Sous sa responsabilité : le développement des pistes cyclables et l'application de la taxe de séjour intercommunale.

Maire de Bourcefranc-Le Chapus

Tourisme et patrimoine

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes a la compétence tourisme, dont l'exercice est assuré par l'Office de Tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes.

Jusqu'au 31 décembre 2016, elle était gestionnaire de l'espace muséographique du Moulin des Loges à Saint-Just-Luzac, dont la gestion a été confiée à l'Office de Tourisme en 2017.

→ Le tourisme en 2017 :

- 31 000 visiteurs dans les 4 Offices de Tourisme: Marennes, Bourcefranc-Le Chapus, Hiers-Brouage, Le Gua.
- 4 200 visiteurs au Moulin des Loges.
- 5 millions de pages vues et 1,2 million de visiteurs (de janvier à octobre) sur www.ile-oleron-marennes.com
- Classement de l'Office de Tourisme en 1^{re} catégorie.

- Mise en place de l'application Térra Aventura, jeu de géocaching, à Brouage.
- Promotion du vélo grâce à la solution digitale « Loopi ».
- Création de visites commentées dans les marais.
- Réaménagement du bureau d'accueil touristique de Marennes.



Brouage classé parmi les Plus Beaux Villages de France.



En 2017, Brouage est devenu le 156° plus beau village de France; le 5° en Charente-Maritime après Ars-en-Ré (1982), Mornac-sur-Seudre (1982), La Flotte (1988) et Talmont-sur-Gironde (1990).

Ce label consacre notamment le caractère exceptionnel de la citadelle, la richesse de son patrimoine avec ses bâtiments classés monuments historiques, mais aussi leur mise en valeur, l'entretien et le fleurissement des espaces publics.

PERSPECTIVES 2018

 Mise en place d'une « Charte des terrasses » pour un traitement esthétique des façades commerciales et des enseignes.





Travaux et logistique

La Communauté de Communes assure l'entretien et les travaux de rénovation ou de mise en accessibilité de 16 bâtiments, lui permettant l'exercice de ses différentes compétences :

- la crèche « Cap au Vent Moussaillons » pour les enfants de 2 mois ½ à 6 ans,
- « le Château des enfants », accueil de loisir pour les enfants jusqu'à 12 ans,
- quatre Locaux Jeunes pour les 11-17 ans,
- l'école de voile utilisée par le Centre Nautique et de Plein Air (CNPA),
- la salle omnisports,
- le complexe sportif (judo et athlétisme),
- la Plateforme de transit des produits de la mer pour les conchyliculteurs,
- deux déchèteries,
- les Offices de Tourisme de Brouage, Bourcefranc-Le Chapus et Le Gua,
- le siège de la Communauté de Communes,
- auxquels s'ajoutent l'aménagement et l'entretien des Zones d'Activités Économiques et la gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage de 3,2 ha qui a accueilli 7 groupes en 2017.

Les travaux en 2017:

→ Salle Omnisports de Marennes

- Remplacement de la chaudière à gaz et des aérothermes pour un montant de 18 700 € HT.
- Commande de matériels sportifs pour le collège et remplacement des cordes lisses à grimper (2 600 € HT).
- Réfection des fixations des panneaux de basket (1 600 € HT).
- → Plateforme de transit des produits de la mer à Bourcefranc-Le Chapus
- Ravalement de façade et peintures extérieure (6 700 € HT).

- Réfection des peintures routières et de la signalisation horizontale (1 400 € HT).
- Protection en bois des bas de mur (2 300 € HT).
- → Office de Tourisme de Marennes
- Réaménagement de l'espace accueil (15 000 € HT).
- → Aménagement de la Zone d'Activités Économiques Fief de Feusse II
- Création de la voirie et viabilisation des parcelles (323 000 € HT).



Maurice-Claude Deshayes
Élu en charge des Finances et
de la mutualisation des moyens



Il veille au bon déroulement des projets et prend les décisions relatives au chantier communautaire. Il est également responsable des finances de l'intercommunalité, garant de la bonne exécution du budget.

1^{er} adjoint au maire de Marennes





Bourcefranc-Le Chapus • Hiers-Brouage • Le Gua • Marennes • Nieulle-sur-Seudre • Saint-Just-Luzac • Saint-Sornin •

Communauté de Communes du Bassin de Marennes

10 rue du Maréchal Foch - BP 50 028 - 17320 Marennes

Tél. 0546859841 - Fax. 0546855441

Email: contact@bassin-de-marennes.com

www.bassin-de-marennes.com

Suivez toute l'actualité de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes sur :



cdc.bassindemarennes



CdC Marennes

Code Général des Collectivités Territoriales, article L.5211-39 alinéa 1

Le Président de l'EPCI adresse chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.



